

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 34 (1963)

Heft: 10

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXIV^e ANNÉE

Parait une fois par mois

No 10 Octobre 1963

SOMMAIRE

L'heure du Lætschberg — Les raisons de l'ADIJ — La Maison Claire
Annexes — Chronique économique

L'heure du Lætschberg

La ligne d'accès à la ligne ferroviaire du Lætschberg, c'est-à-dire le tronçon Bâle-Delémont-Bienne-Berne, mesure 107 kilomètres. Or, on ne compte, sur cette ligne ferroviaire, que 46,9 kilomètres à deux voies. Il manque 28,4 kilomètres de double voie entre Aesch et Delémont, 18,8 kilomètres entre Choinez et Longeau, et 13,3 kilomètres entre Lyss et Münchenbuchsee. En outre, le tunnel du Moutier-Granges n'est qu'à une seule voie.

Alors que, soudain, le Marché commun met notre continent en pleine ébullition et que la Suisse voit son rôle de pays de transit revêtir une importance accrue, la ligne du Lætschberg prend enfin, dans le réseau national, la place que ses promoteurs lui avaient assignée. On se rend compte qu'il est indispensable que la Suisse possède deux grandes artères nord-sud indépendantes l'une de l'autre.

C'est pourquoi, en avril dernier, à Delémont, l'ADIJ a frappé le grand coup. Lors d'une conférence de presse, qui eut beaucoup de retentissement, elle a demandé qu'on équipe en double voie, de bout en bout, la ligne du Lætschberg et sa ligne d'accès par Bâle et le Jura.

— Nous ne sommes pour rien dans le fait que l'intérêt national coïncide heureusement avec l'intérêt cantonal bernois qui est aussi celui de Bienne et du Jura, avait déclaré M. Georges Mœckli, ancien conseiller d'Etat et aux Etats.

De fait, toute l'économie jurassienne serait revigorée si, entre Bâle et Bienne, on possédait une voie de communication à trafic international. Mais les intérêts jurassiens se confondraient aussi merveilleusement avec ceux de la Suisse romande puisque, du même coup, les liaisons Bâle-Suisse romande en seraient grandement améliorées.

Cette position irréfutable, que le conseiller national Simon Kohler a défendue avec éloquence lors de la dernière session du Conseil national, est d'ailleurs soutenue officiellement par le Conseil-exécutif dont une résolution sur le problème a été confirmée à la dernière session du Grand Conseil et par l'ensemble de nos populations.

Rappelons que le Conseil-exécutif est d'avis :

— Que le problème doit être traité dans la perspective d'une conception d'ensemble de la politique ferroviaire suisse ;